



MARIGNANE

Numismatique

Formulaire d'inscription à une bourse numismatique, et toutes collections.
Merci de renseigner tous les champs, de joindre votre règlement et une copie de CNI, recto verso.

Nom	
Prénom	
N° CNI ou Permis et lieu	
Adresse	
Adresse mail	
Raison sociale	
N° RCS et lieu	
Siège social adresse	
Téléphone	
Nombre de participant(s) Indiquer les prénoms SVP	
Date de la bourse	Dimanche 20 octobre 2024
Adresse	Salle Edith Piaf, bd Charles De Gaulle, 13730 Saint Victoret.
	Le renvoi du bulletin de réservation entraîne l'acceptation du règlement qui y est joint.

Description des objets à vendre, exposer, ou échanger.	
Nombre de table(s) x 14€	
Besoin particulier	

Attestation sur l'honneur

Je soussigné, participant non professionnel à la vente au déballage (Bourse) désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

Ne pas avoir participé dans l'année, à plus d'une vente de même nature.

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait le

Signature :

Les inscriptions ne seront validées, qu'après étude du formulaire de renseignements dûment rempli, et encaissement de la participation financière, sous réserve de disponibilité, selon ordre des inscriptions.

Marignane Numismatique Association 1901

Adresse : Maison des associations 2 chemin du couvent 13700 Marignane - France

Téléphone : 06.51.86.34.14

Numéro d'immatriculation légal : Siret : 518 970 702 00016

Courriel : marignane.numis@free.fr

<http://www.marignanenumismatique.fr/>

Marignane Numismatique, ne sera en aucun cas responsable des préjudices que les vendeurs pourront causer ou subir, pensez à vous assurer.

REGLEMENT DE LA BOURSE TOUTES COLLECTIONS MARIGNANE NUMISMATIQUE

L'association régie par la loi de 1901, MARIGNANE NUMISMATIQUE, organise sa BOURSE TOUTES COLLECTIONS salle Ediyh Piaf Bd Charles De Gaulle 13730 Saint Victoret, pour tout renseignement : 06.51.86.34.14.

ARTICLE 1

Le présent règlement s'applique à tous les exposants de la BOURSE organisée le **dimanche 20 octobre 2024** à la salle Edith Piaf.

ARTICLE 2

La bourse est ouverte à tous : professionnels, amateurs, associations, dont le bulletin de réservation sera parvenu dûment rempli aux organisateurs, accompagné du règlement total des frais d'inscription. Les armes sont exclues des objets présentés.

ARTICLE 3

Les organisateurs se réservent le droit d'admission et de distribution des emplacements, en fonction des critères qui lui sont propres (date d'inscription, ancienneté, spécialité, etc....). IL est interdit d'ajouter des tables personnelles à celles déjà en place, ainsi que tout étagère ou présentoir.

ARTICLE 4

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale, risques de vols, accidents et dégradations. Chaque exposant doit vérifier son assurance (responsabilité civile) et surveiller son stand.

ARTICLE 5

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre et moralité de la manifestation sans avoir à en exposer les motifs et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou de remboursement d'aucune sorte. Le règlement intérieur de la salle **interdit de fumer et d'introduire des animaux dans les locaux. Si les mesures sanitaires l'exigent le port du masque sera obligatoire.**

ARTICLE 6

Les exposants pourront installer leur stand le dimanche matin de 7h à 9h. Les heures d'ouverture au public sont de 9h à 17h00. L'emplacement de la salle est fléché. **Le port du badge fourni à l'arrivée, est obligatoire pendant toute la durée de la bourse.**

ARTICLE 7

Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements non occupés à partir de 9h 30. Les exposants perdraient alors le bénéfice de leur réservation. Aucun remboursement ne serait effectué.

ARTICLE 8

Prix des emplacements : 14 euros la table de env 1m60 Buvette et petite restauration, tarifs sur demande.

ARTICLE 9

L'entrée des visiteurs sera gratuite. De 9h à 17h00 **et pas avant 9h, merci de prévenir vos contacts... !!!**

ARTICLE 10

La salle est de plain pied et grand parking gratuit est mis à disposition.

ARTICLE 11

Le renvoi du bulletin de réservation entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 12

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation. Les frais de réservation versés par les exposants seraient remboursés.

ARTICLE 13

La bourse toutes collections étant une rencontre exclusivement culturelle, toute manifestation ou discussion politique, raciale ou religieuse est strictement interdite dans l'enceinte de la salle.